



Tabagisme passif sur mon lieu de travail (grande chaîne hôtelière de luxe), que puis-je faire pour que cela cesse ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 14 septembre 2016

Bonjour,

Ayant rejoint une grande chaîne d'hôtellerie de luxe à Paris, le 25 août dernier, je suis dans une impasse car migraineuse depuis l'enfance, je dois subir quotidiennement le tabagisme en chaine de la Vice-Présidente.

Je me suis plainte tous les jours à ma binôme. J'en ai également informé l'office manager mais tout le monde prend cela à la plaisanterie et je ne sais plus quoi faire.

J'ai d'épouvantables migraines tous les jours depuis plus de deux semaines, cela ne peut plus durer. Le traitement prescrit par ma neurologue n'a plus aucun effet sur mes migraines.

Que puis-je donc faire pour que cela cesse ??

Réponse :

Toute mise en danger de la santé des salariés à cause du tabagisme passif en entreprise peut faire l'objet d'une demande d'intervention de [l'inspection du travail](#). Ce corps de contrôle spécialisé chargé de veiller à la bonne application du code du travail a toute autorité pour accompagner et éventuellement réprimer en cas d'infraction constatée. Vous pouvez demander, sans pour autant le faire de manière anonyme, en prenant contact avec l'inspection du travail, que votre anonymat soit respecté pour les raisons que vous évoquez ci-dessus.

S'agissant d'une entreprise importante, vous disposez d'un [CHSCT](#) qui ont également à se préoccuper de la santé du personnel.

[L'employeur doit éviter l'exposition de ses salariés au tabagisme passif](#), conformément à l'obligation de sécurité de résultat pesant sur lui (Cassation, chambre sociale, arrêt du 3 juin 2015 : RG n°14-11324). Il est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé de son personnel. Il doit veiller à l'effectivité de ces mesures mises en place à cet effet.

Le guide « [Savoir se protéger sur son lieu de Travail](#) » vous apportera des précisions complémentaires.

Lien d'information complémentaire : <http://www.juritravail.com/Actualit...>